Envoyé en préfecture le 08/04/2024 Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID: 069-216900647-20240404-D2024_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

Le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Carmen SENTA-LOYS; Serge DREVON; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Jérôme MORGANT; Isabelle DESCHAMPS; Sylvie DIANI; Magalie VEYRIER; Mégane ROMAND; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Alexandre MARZUCCHI

<u>Membres absents:</u> Stéphane BOULAHBAS ; Éric MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Laura MOUNIER ; Kati SZAKALY ; Valérie MIGNOT ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL

<u>Pouvoirs</u>: Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER; Kati SZAKALY à Béatrice TRANCHAND; Valérie MIGNOT à Carmen SENTA-LOYS; Annick SOUCHON-MARTINET à Christian MEA; Cécile MICHEL à Gaëlle FRERY-RIGALDIES

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 19 Nombre de voix : 27

Date de Convocation: 27 mars 2024

Secrétaire : Jérôme MORGANT

<u>2024-22 – JARDINS FAMILIAUX – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES PERGOLAS DE CONDRIEU</u> 2024-2034

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment l'article L 2121-29;

Vu la délibération n°2013-31 du 31 mai 2013 ;

Vu le projet de Convention avec l'Association Les Pergolas de Condrieu;

Considérant que la Commune de Condrieu met à disposition de l'association « Les Pergolas de Condrieu un terrain à usage de jardins familiaux » ; qu'il convient d'établir une convention précisant les modalités de cette mise à disposition et les droits et devoirs de chacune des parties ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1er: D'approuver la convention avec l'association « Les Pergolas de Condrieu » ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure pour la bonne application des présentes.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024 Reçu en préfecture le 08/04/2024 Publié le

ID: 069-216900647-20240404-D2024_22-DE

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 04 avril 2024 Le Maire, Philippe MARION

Le secrétaire de séance, Jérôme MORGANT

